



Pour la retraite, NON au racket à 40 milliards par l'UE !



Souvenons-nous, le plan de relance européen n'est pas gratuit !

Face aux impacts économiques de la crise sanitaire de la Covid-19, un plan de relance a été décidé au niveau communautaire. Certes des sommes sont allouées à chaque État membre de l'Union européenne (UE)... Néanmoins, il y a des incidences multiples !



Budgétairement : des intérêts financiers à régler !!

D'abord chaque État est aussi mis à contribution pour verser au pot commun ! Le tout, en fonction de la situation économique... et du rapport de force politique !

Parmi ceux-ci, la France est contributrice nette, dans la continuité du financement du budget de l'UE.

Cela correspond à son strict choix géopolitique européen aux dépens d'autres espaces, la Méditerranée, la Caraïbe ou la Francophonie par exemple.

Ensuite, la souscription communautaire auprès des marchés financiers n'est pas neutre, à la différence d'emprunts nationaux, et des intérêts sont à verser ! Pour la France (qui peut emprunter nationalement à taux négatifs), cela représente un coût 10 milliards d'euros ! Pour un total net de 47,5 milliards en 2026 !

Impact du plan de relance européen

Prochaine Génération UE (Next Generation EU) : -40 milliards d'euros envers la France !

États	Les contributions (en milliards d'euros)			Ce qui est rendu au compte-gouttes par la commission européenne (M ^{ds} €)			Solde (M ^{ds} €)		
	Directe	Intérêts*	Total	2021	2022	Reste à verser	Total 2021-2026	Début 2023	En 2026
France	75	10	85	5,1	7,4	25	39,4 37,5**	-72,5	-47,5
Allemagne	92	13	105	2,25	0	23,35	25,6	-102,75	-79,4
Italie	52	8	60	10	21	37,8	68,9	-29	+8,9
Espagne	34	5	39	10	21	41	77,2	-8	+38,2
Pologne	19	2	21	0	0,5	38,5	39	-20,5	+18
Total UE	390	55	445	NC	NC	NC	390	NC	-55

* intérêts du plan PG UE : par ex., la France doit rembourser 10 milliards pour des intérêts qui n'auraient jamais été dus si la France avait emprunté seule !

** Somme révisée à la baisse, ainsi que l'indique le Sénat dans son rapport sur le Projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) !!



Politiquement : des exigences de « réforme » avant tout, dont la retraite !!!

Surtout, la délivrance des sommes s'effectue au compte-gouttes, selon le principe du chantage :

a) Les sommes sont distribuées à chaque État membre par « tranches » !

Ainsi, près de 2 ans après les annonces tonitruantes d'une relance commune à plusieurs centaines de milliards, et après avoir fourni 85 milliards d'euros, la France n'a perçu en retour que 12,5 milliards d'euros !

Des dizaines de milliards d'euros manquent !

b) Les États doivent faire des « réformes » et montrer patte blanche auprès de la Commission européenne !

Ainsi, dans le cadre des plans nationaux de relance et de résilience (PNRR), les États doivent mener des réformes néolibérales (dérégulations, privatisations, précarisations, etc). En retour, la Commission tient un état des lieux des cibles et jalons ! C'est l'équivalent pour les États de l'UE des plans d'ajustement structurels qui ont saccagé l'Afrique et l'Amérique latine (cf p2) ! Ainsi la Commission européenne ne rendra à la France l'argent versé que si elle engage la réforme des retraites ! UN RACKET !



Oui à la retraite ! NON à la relance rance !

Le système des retraites par répartition appartient aux travailleuses et travailleurs ! Il est financé par les cotisations ! Viable financièrement, il ne doit pas subir de quelconque chantage de la part d'une instance non élue, la Commission européenne. Pour sa légitimité populaire, le gouvernement ferait mieux de s'en rappeler.



En 2019 : recommandation du Conseil !



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.6.2019

**RECOMMANDATION DU CONSEIL
concernant le programme national de réforme de la France pour 2019 et
portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2019**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,
RECOMMANDE que la France s'attache, en 2019 et 2020:

1. à veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses primaires nettes ne dépasse pas 1,2 % en 2020, ce qui correspondrait à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB; à utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique; à réduire les dépenses et à réaliser des gains d'efficacité dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, notamment en précisant pleinement les mesures concrètes nécessaires dans le contexte du programme Action publique 2022 et en surveillant étroitement la mise en œuvre de ces mesures; à réformer le système de retraite pour uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite, en vue de renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes;
2. à favoriser l'intégration de tous les demandeurs d'emploi sur le marché du travail, à garantir l'égalité des chances, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les personnes issues de l'immigration, et à remédier aux pénuries et aux inadéquations de compétences;
3. à axer la politique économique en matière d'investissements sur la recherche et l'innovation (tout en améliorant l'efficacité des dispositifs d'aide publique, dont les systèmes de transfert de connaissances), sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les interconnexions avec le reste de l'Union, ainsi que sur l'infrastructure numérique, en tenant compte des disparités territoriales;
4. à poursuivre la simplification du système d'imposition, notamment en limitant le recours aux dépenses fiscales, en continuant de supprimer les impôts inefficaces et en réduisant les impôts sur la production; à réduire les restrictions réglementaires, notamment dans le secteur des services, et à mettre pleinement en œuvre les mesures visant à stimuler la croissance des entreprises.

En 2022 : recommandation du Conseil, suite à recommandation de la Commission !!

(20) En France, le système actuel de retraite est complexe, du fait de la coexistence de plus de quarante régimes. Ces régimes s'appliquent à des catégories de travailleurs et de fonctions différentes selon des règles qui leur sont propres. Selon les données d'Eurostat, le ratio des dépenses publiques de retraite au PIB en France s'établissait à 14,6 % en 2019, ce qui en fait le troisième plus élevé de l'Union. Ce niveau élevé est lié à un ratio de substitution (retraite comparée aux salaires annuels finals) relativement élevé, à l'espérance de vie, à un âge effectif de départ à la retraite relativement bas (autour de 62 ans) et à un nombre important de bénéficiaires de pension de retraite par rapport à la population totale. Le rapport 2021 de la Commission sur le vieillissement et le dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites français prévoient tous deux qu'après un certain recul jusqu'en 2024, les dépenses de retraite devraient croître modérément entre 2025 et environ 2030, de quelque 0,2 point de pourcentage du PIB. Le niveau élevé des dépenses publiques totales, dont les dépenses consacrées au paiement des retraites constituent un des principaux postes, contribue au creusement de la dette publique malgré une pression fiscale importante, ce qui conduit la France à être exposée à des risques élevés pour la soutenabilité de ses finances publiques à moyen terme. À plus long terme, les dépenses consacrées au paiement des retraites commenceraient à décroître régulièrement jusqu'en 2070, principalement en raison de l'indexation des prestations de retraite sur l'inflation, qui compense l'effet de l'augmentation du rapport de dépendance découlant du vieillissement. La simplification du système de retraite, par l'uniformisation des différents régimes, contribuerait à améliorer la transparence et l'équité de celui-ci, tout en ayant des effets positifs sur la mobilité de la main-d'œuvre et l'efficacité de la distribution du travail, et pourrait renforcer la viabilité des finances publiques. En 2018, le gouvernement français a entamé un processus de réforme visant à uniformiser les règles des multiples régimes de retraite. La réforme a été interrompue par l'apparition de la pandémie de COVID-19. Lors de la présentation des objectifs du plan pour la reprise et la résilience de la France, le gouvernement a confirmé son engagement à mener une réforme ambitieuse du système de retraite, afin d'en améliorer l'équité et la soutenabilité.

9756/22 LIFE.1 - ECOMP 1A eux/jmb 18 FR

(23) La Commission a approuvé l'accord de partenariat, prévu dans le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil¹⁷, de la France du 2 juin 2022. La France a présenté la plupart des programmes de la politique de cohésion avant le 17 mars 2022. Conformément au règlement (UE) 2021/1060, la France doit tenir compte des recommandations par pays pertinentes dans la programmation des fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Il s'agit là d'une condition préalable à l'amélioration de l'efficacité et à la maximisation de la valeur ajoutée du soutien financier provenant des fonds de la politique de cohésion, tout en promouvant la coordination, la complémentarité et la cohérence de ces fonds de la politique de cohésion avec les autres instruments et fonds de l'Union. La bonne mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience et des programmes de la politique de cohésion dépend également de la suppression des obstacles à l'investissement visant à soutenir les transitions écologique et numérique et un développement territorial équilibré.

¹⁷ Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds "Asile, migration et intégration", au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (JO L 231 du 30.6.2021, p. 159).

9756/22 LIFE.1 - ECOMP 1A eux/jmb 20 FR

Sources :

- *Intérêts du plan Prochaine Génération UE* : <https://www.les-theses.fr/1-1-accord-europeen-du-21-07-un-deplorable-plan-d-endettement-de-750-milliards/>
- *Allemagne* : https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility/germanys-recovery-and-resilience-plan_en
- *France* :
 - *rapport du Sénat pour le Projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023)* : <https://www.senat.fr/rap/122-115-22/122-115-223.html>
 - *Recommandation de recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la France pour 2019 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2019* : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52019DC0510&from=EN>
 - *recommandation du Conseil à la France concernant le programme national de réforme de la France pour 2022 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2022* : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9756-2022-INIT/fr/pdf> ; et le texte initial porté par la Commission européenne : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9409-2022-ADD-1/en/pdf>
- *Espagne* : https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility/spains-recovery-and-resilience-plan_en
- *Italie* : https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility/italys-recovery-and-resilience-plan_fr
- *Pologne* : https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility/recovery-and-resilience-plan-poland_en



Mobilisation retraites du 07/03/2023 : Détail des rassemblements, ville par ville !



Ville (Direction/ex-région)	Lieu	Heure	Ville (Direction/ex-région)	Lieu	Heure
Ajaccio	Cours Prince impérial	14h00	Lyon (DI Auvergne – Rhône-Alpes)	Manufacture des Tabacs	11h00
Amiens (ex-DR Picardie)	Maison de la Culture (2 place Léon Gontier)	14h00	Mamoudzou (DR Mayotte)	Place de la République	8h00
Angers	Place Leclerc	14h00	Marseille (DI PACA Corse)	Vieux-Port	10h30
Annecy (ex-DR Léman)	Devant la Préfecture	14h00	Metz (DI Grand-Est)	Place Mazelle	14h00
Annemasse	Place de la Mairie	17h00	Montpellier (DI Occitanie)	Place de l'Europe	12h00
Avignon	Boulevard Limbert (devant la Préfecture)	10h30	Mulhouse (DR Mulhouse – Haut-Rhin)	Square de la Bourse	14h00
Bastia (DR Corse)	Palais de Justice	10h00	Nancy (DR Lorraine)	Place Carnot	14h00
Bayonne (DR Bayonne)	Bourse du Travail (place Sainte-Ursule)	10h30	Nantes (DR Pays-de-la-Loire)	Miroir d'eau	11h00
Besançon (ex-DR Franche-Comté)	Parking Battant	14h00	Nice (DR Nice – Alpes-Maritimes)	Théâtre de verdure (Jardin Albert)	10h00
Bordeaux (DI Nouvelle-Aquitaine)	Place de la Bourse	12h00	Nouméa (DR Nouvelle-Calédonie)	Devant le Haut-commissariat (1 avenue Maréchal Foch)	8h00
Brest	Place de la Liberté	10h30	Orléans (DR Centre – Val-de-Loire)	Devant la Cathédrale	10h00
Caen (ex-DR Basse-Normandie)	Place Saint-Pierre	14h00	Papeete (DR Polynésie française)	Devant l'école To'ata	8h30
Calais	Place d'Armes	9h30	Paris (DI Île-de-France)	Sèvres-Babylone (Place d'Italie via S'-Germain)	14h00
Cayenne (DR Guyane)	Prochainement	9h00	Pau	Place de Verdun	10h30
Chambéry (DR Chambéry)	Place du Palais de Justice	14h00	Perpignan (DR Perpignan)	Place de Catalogne	10h30
Cherbourg	Rond-point Thémis (Place Jacques Demy)	14h00	Pointe-à-Pitre (DR Guadeloupe)	Devant la mutualité	9h00
Clermont-Ferrand (ex DR Auvergne)	Place du 1 ^{er} mai	10h00	Poitiers (DR Poitou-Charentes-Limousin)	Campus (Rond-point Champlain)	14h00
Dijon (ex-DR Bourgogne)	Place de la Libération	14h00	Reims (ex-DR Champagne-Ardenne)	Maison des Syndicats (15 b ^d de La Paix)	10h00
Dunkerque (DR Dunkerque)	Place de la Gare	14h30	Rennes (DR Bretagne)	Place de Bretagne	11h00
Fort-de-France (DR Martinique)	Maison des syndicats (à confirmer)	8h30	Rouen (DI Normandie)	Cours Clémenceau	10h00
Grenoble	Cours Jean Jaurès (Avenue Alsace-Lorraine)	10h00	Saint-Denis (DR La Réunion)	Rond-point de Gillot	9h00
La Rochelle	Parvis de la Gare SNCF	14h30	Saint-Pierre-et-Miquelon	Square Joffre (à confirmer)	14h00
Le Havre (DR Le Havre)	Cercle Franklin	10h00	Strasbourg (DR Strasbourg – Bas-Rhin)	Avenue de la Liberté	14h00
Le Mans	Saint-Martin	13h30	Tarbes	Devant la Bourse du Travail	10h00
Lille (DI Hauts-de-France)	Porte de Paris	14h30	Toulon	Place de la Liberté	10h30
Limoges	Carrefour Tourny	14h00	Toulouse (ex DR Midi-Pyrénées)	Saint-Cyprien	15h00
Lorient	Rond-points de la Base & de Lann Sevelin	10h00	Tours	Place Anatole France	10h00

SOLIDAIRES Douanes revendique un système simple, clair & juste :

75% du traitement des 6 derniers mois, primes incluses.

Droit à la RETRAITE À TAUX PLEIN :
À 60 ANS
ou DÈS 37 ANNÉES DE COTISATION !

Refermons la parenthèse néo-libérale ouverte en 1993 : avec la hausse constante des richesses produites, réclamons les fruits de notre travail. C'est notre dû, et non pas celui du capitalisme financier, qui est LE véritable parasite social et économique !

« Bonification »/Compensation de pénibilité pour tous,
sans distinction de branche !
→ en Surveillance (SURV) ;
→ en Opérations commerciales et Administration générale (OPCO-AG) :
car nuits, horaires atypiques, vérification des colis/conteneurs, etc !

3 mois acquis/an dans ces métiers pénibles (« bonif » du 1/4), dès 1 an, sans autre restriction !

Ensemble, mobilisons-nous à partir du 7 mars 2023 et jusqu'à la Victoire !



Pour la retraite, NON au racket à 40 milliards par l'UE !



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Le syndicat de combat !